Date de mise en ligne : le 15 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune du Pecq, dûment convoqués individuellement et par écrit en vertu de l'article L.2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le trente septembre deux mille vingt-six, se sont réunis à la Mairie du Pecq sous la présidence de Anne-Laure de BROSSES, Maire du Pecq.

Nombres de conseillers en exercice : 33

Présents : Mme Anne-Laure de BROSSES, M. Raphaël PRACA, Mme Anne-Marie CHOLLET, M. Paul SCHMIDTKE, Mme Anne PETITJEANS, M. Pascal SIMONNET, Mme Karine de MATOS, M. Jean-Noël AMADEI, Mme Julie SERIEYS, Maires-Adjoints,
M. Pierrick FOURNIER, Mme Denise JOURDRIN, M. Rachid KADDIMI, Mme Pascale CHARBIT, M. David MANUEL, Mme Thérèse MORAINE, Mme Anne MAITRE, M. Jacques LELUBRE, Mme Anne-Sophie BOURGOUIN, M. Gabriel AUGUSTO, Mme Bernyse YAO, M. Christian CIENKA, Mme Najet BINOUS, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Thierry SOUCHET, Mme Anke de VILLEPIN, Mme Elsa SOARES, M. Didier GETTI, Mme Laure HERBERT, M. Nicolas PÈRE, Mme Elise DEHAUDT, Conseillers Municipaux,

Ont donné procuration :

- M. BESSETTES pouvoir remis à M. SIMONNET
- Mme CHANTRIS pouvoir remis à Mme MAITRE

Absent(s) excusé(s) : M. Jérôme AIRAUDO

Secrétaire de séance :

- Mme Anne-Marie CHOLLET

Certifié exécutoire par la transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2026

Et par la publication par voie électronique le 15 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-4-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

N° 26-5-4

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

Vu la délibération n° 26-1-3 en date du 18 février 2026 relative à l'adoption du budget primitif, budget principal 2026 de la Ville,

Vu la communication faite à la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 28 septembre 2026,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 contre (Tous unis pour Le Pecq) et 3 abstentions (Le Pecq Ecosolidaire) :

VOTE la décision modificative n° 1 - budget principal de la Ville - pour l'exercice 2026 ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Chapitre	imputation	Libellé	Dépenses +	Dépenses -	CHAPITRE	imputation	Libellé	Recettes +	Recettes -
21	FINANCES -2188 - 020	matériel	293 300,95		021	FINANCES-021-021	Virement de section de fonctionnement	413 300,95	
21	BATIMENT - 21351-020	Divers travaux fin d'année	60 000,00						
21	VOIRIEENV - 2128 -211	Arbres cour Jehan Alain	20 000,00						
204	FINANCES-2041583-845	REVERSEMENT R2	40 000,00						
		sous-total	*413 300,95*	*0,00*			*sous-total*	*413 300,95*	*0,00*
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			413 300,95		RECETTES D'INVESTISSEMENT			413 300,95	

FONCTIONNEMENT

Chapitre	imputation	Libellé	Dépenses +	Dépenses -	CHAPITRE	imputation	Libellé	Recettes +	Recettes -
014	FINANCES-739218-01	DILICO		-200 000,00	73	FINANCES-732181-01	Remboursement DILICO	31 985,00	
014	FINANCES-739221-01	FPIC		-32 062,00	73	FINANCES - 73212 -01	DSC	263 503,00	
012	DRH - 64111-64118-64131-6451	Masse salariale	150 000,00		74	PETITENFAN-74718-4221	Attribution soutien service petite enfance	20 620,87	
65	FINANCES-6542-01	Créances éteintes	6 100,00		74	FINANCES -744 -01	FCTVA	96 541,49	
65	DRH -65313 - 031	Cotisation rétroactive CAREL	5 000,00						
011	FINANCES-617-020	Frais d'études et divers	180 000,00		75	FINANCES -756-01	DON assurance-vie Mme NICOLAUD Jeanne	220 302,59	
023	FINANCES-023-023	Virement à la section d'investissement	413 300,95		74	FINANCES - 74111 -01	DGF		-110 614,00
		sous-total	*754 400,95*	*-232 062,00*			*sous-total*	*632 952,95*	*-110 614,00*
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			522 338,95		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			522 338,95	

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-4-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie CHOLLET

MAIRIE DU PECQ
78230 YVELINES

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-4-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-4-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026